

***Les fumigations de mercure  
dans le traitement de la vérole***

**Nouvelle méthode thérapeutique  
de Pierre LALOUETTE (\*)**

par L. ELAUT  
(Gent - Belgique)

Le nom de Lalouette est bien connu des étudiants en médecine et des médecins qui ont conservé le souvenir d'un éponyme anatomique donné à un lobe de la glande thyroïde, connu actuellement comme lobus pyramidalis.

En 1750, cet auteur a en effet minutieusement décrit cet appendice glanduleux (1), dont déjà Eustache en 1575, Morgani en 1706 et Winslow en 1743 avaient signalé l'existence.

Pierre Lalouette, né et mort à Paris (1711-1792), était un médecin de grande réputation, docteur-régent de l'Université pendant plus de cinquante ans. Il est l'auteur de trois traités dans lesquels il se montre un esprit orienté vers l'expérimentation, en quête de nouveautés et de méthodes originales.

Ces livres sont : 1. *Traité des Scrophules*, Paris 1780-1782, 2 tomes ; 2. *Détails des expériences faites pour déterminer la propriété de la racine de Dentelaire dans le traitement de la Gale*, Paris 1781. Le troisième, celui qui est à la base de notre communication, s'intitule : *Nouvelle méthode de traiter les maladies vénériennes par la fumigation*, publié par ordre du Roi avec approbation et permission, imprimé par Quillau, édité chez Mérigot l'Aîné, Libraire, quai des Augustins, près la rue Dauphine, Paris 1776, 187 pages, 3 planches.

---

(\*) Communication présentée à la séance du 27 novembre 1976 de la Société Française d'Histoire de la Médecine.

(1) *Recherches anatomiques sur la Glande thyroïde*, Mémoires Acad. royale. Sciences 1750, T. 1, p. 159-174.

C'est un ouvrage de pratique médicale, écrit dans le vif désir de trouver une méthode efficiente non dangereuse, meilleure que les autres en usage, pour le traitement de la maladie vénérienne.

Souvenons-nous qu'en cette fin du dix-huitième siècle, les cliniciens ne concevaient qu'une seule maladie vénérienne dont Jean Astruc était en France le fervent défenseur. Quelques-uns cependant mettaient l'unicité étio-nosologique de la maladie en doute, mais n'en continuaient pas moins à ne pas isoler la blennorrhagie de la syphilis tels, par exemple, John Hunter, malgré qu'il différenciat déjà le chancre dur du chancre mou. Ce n'est que bien plus tard, en 1838, que Philippe Ricord, à la suite d'une expérience clinique de grande envergure, établit que la syphilis et la blennorrhagie sont deux maladies différentes.

Pierre Lalouette ne fut pas mêlé à la querelle des unicistes et des dualistes. Il ne reconnut qu'une seule maladie vénérienne et la traita en conséquence.

#### *I. Le mercure, médicament antisiphilitique majeur*

C'était l'époque où le mercure tenait le premier rang dans la thérapeutique. On appliquait le médicament exclusivement sous la forme de pommade mercurielle (onguent gris, onguent napolitain) en friction sur la peau. Si ce traitement guérissait la vérole, il n'avait aucune action sur la gonorrhée, et comme les deux affections allaient souvent de pair chez la même personne, on était impressionné par la guérison des symptômes de l'une d'elles.

Mais la cure mercurielle, visant à introduire dans l'organisme le médicament majeur, entraînait de grands inconvénients : longues salivations et ulcérations buccales détruisant les gencives, à côté de dégâts viscéraux importants.

Pour prévenir ces effets nocifs, on appliqua le mercure à petites doses, on laissa un plus long intervalle entre les frictions, on corrigea la méthode par le régime, par des purgatifs doux et fréquents. La majorité des médecins contemporains de Lalouette adhéraient à cette méthode dite légère.

Bien que plus tolérable, la méthode légère demeura imparfaite, les salivations ne disparurent pas totalement, la peau s'irrita, les linges enveloppant les membres du malade au cours du traitement incommodèrent par leur odeur fétide, etc.

Pour obvier aux désavantages attachés à la cure par les frictions cutanées, on chercha d'autres voies d'administrer le mercure, tout en le rendant propre à être pris intérieurement. De ce principe dérivèrent les préparations mercurielles orales. Mais pour la plupart insolubles, celles-ci causèrent des troubles intestinaux non moins graves. Ainsi le sublimé corrosif, quelque dangereux qu'il fût, parut sur la scène ; Boerhaave le préconisa dans les cas désespérés, ce qui lui attira les foudres de Jean Astruc. Van Swieten, disciple viennois de Boerhaave, prescrivit la liqueur antisiphilitique connue sous son nom, contenant un gramme de sublimé, 100 grammes d'alcool et 900 grammes d'eau.

Si les symptômes vénériens disparaurent, d'autres vinrent à la place, qui emportaient les malades.

Dans le but de se rendre compte des dégâts causés par le sublimé, Lalouette autopsia les cadavres et put constater des lésions étendues et profondes dans tous les organes abdominaux. Il est possible, conclut-il, que dans les pays septentrionaux, froids et humides, remplis de bois et marécageux, ce remède soit de quelque utilité. Il est certain au contraire que dans nos climats, où l'air est plus vif et plus sec, notre température moins froide et moins humide, nos corps plus élastiques et sensibles ne souffrent pas impunément le contact d'un remède aussi irritant, sans en être violemment endommagés.

A Paris, dans les provinces et dans les hôpitaux militaires on faisait à cette époque usage des « dragées de Keyser » à base d'acétate de mercure. Moins caustiques que le sublimé, elles le sont encore assez pour produire des désordres graves.

Écoutons Lalouette : « Beaucoup de remèdes sont sous mille formes et sous mille noms dans les mains du crédule public ; et comme ils ne sont pas absolument sans effet, qu'ils ébauchent des guérisons, ils causent des maux également funestes à la société. Le secret et la facilité qu'ils présentent, enhardissent la jeunesse à affronter un mal que le pénible appareil du traitement rendoit autrefois plus redoutable à nos yeux, et l'illusion produite par l'adoucissement des symptômes palliés, répand une fausse sécurité sur une multitude de véroles masquées et d'autres maladies qui font dégénérer les races humaines : suite terrible de l'insuffisance dont je me suis convaincu par une expérience de trente-cinq ans ». Et l'auteur de conclure : « C'est dans des circonstances aussi fâcheuses que j'ai employé avec grand succès les fumigations » (p. 25).

## *2. Efficacité de la méthode de P. Lalouette*

Voyons en quoi consiste la méthode et comment Lalouette s'est attaché à la rendre aussi efficace, et même plus efficace que celle des frictions, en corrigeant les défauts du mercure par des nouveaux procédés d'obtention et par la manière de l'administrer.

Comme le mercure reste le seul antidote connu contre la vérole, il fallut à tout prix trouver un moyen pour introduire le médicament dans l'organisme par la voie de l'absorption cutanée. Devant l'inefficacité d'autres moyens, Lalouette décida en faveur de la fumigation.

Bien que la fumigation soit une méthode connue des anciens, « personne, déclare-t-il, n'a encore décrit la fumigation que je propose. » Ce n'est qu'après plus de trente ans, et après l'avoir appliquée sur plus de quatre cents malades, qu'il la rendit publique. En optimiste il ajouta : jamais il ne m'est arrivé aucun accident.

La méthode ne dégrade pas l'estomac ; elle permet de donner une plus grande quantité de mercure sans exciter aucun trouble dans l'économie

animale, elle ne laisse aucune impression sensible de son application sur la peau (p. 50). Le mercure réduit en vapeur par l'action du feu, peut passer aisément à travers les pores cutanés et pénétrer dans la masse du sang. Réduit en vapeur, il ne répand non plus aucune odeur. Pour guérir les véroles ordinaires, vingt ou vingt-cinq fumigations suffisent communément, de douze à quinze minutes chacune.

Convaincu des avantages de la fumigation, Lalouette se fit chimiste expérimentateur, allant vingt fois et plus encore, de procédé en procédé, de produit en produit. Il lui fallut telle substance qui se prêtât le mieux, de la façon la plus rapide et la plus simple à atteindre le but thérapeutique, et à éviter les inconvénients inhérents à l'emploi du mercure.

La première condition d'un bon résultat est d'obtenir un produit pur, non altéré par d'autres métaux, tels le plomb, l'étain ou le bismuth, ni par des métalloïdes comme le soufre et l'arsenic. Ces substances ôtent au mercure sa mobilité naturelle, et passent avec lui à travers les pores, se fixent sur les parties, et sont cause d'accidents.

Ni le précipité rouge (bioxyde de mercure), ni le précipité jaune (oxyde de mercure), ni le sublimé corrosif (bichlorure de mercure) ne peuvent servir à la fumigation.

Toutes les chaux mercurielles sont insuffisantes et dangereuses, puisqu'elles donnent la plupart une vapeur malfaisante, et mettent un obstacle à la vivification du mercure et à son élévation ; obstacle qui ne pourrait être surmonté que par un degré de feu violent, auquel on ne peut pas soumettre les malades (p. 70).

Tel est le résumé des expériences multiples, mises en jeu à la recherche du produit fumigateur idéal.

Comment le trouver ? Il faut que le mercure, pour passer à travers les pores de la peau soit volatile et puisse se dégager pour la plus grande partie de son précipitant en brisant les entraves par le feu, il faut le réduire en vapeur légère, et le mettre en état de jouir de toutes ses propriétés mobiles (pp. 71-72).

Lalouette se mit à l'œuvre. Partant du sublimé, par des opérations successives et répétées de dissolution, de décantation, de précipitation et de dessiccation, il obtint finalement une poudre de couleur ardoisée (p. 78) qu'il dénomma : poudre mercurielle simple.

Partant toujours du sublimé, mais le traitant par la limaille de fer très pure et en poudre fine, Lalouette par quelques opérations successives bien conduites, obtint ce qu'il appela : poudre mercurielle martiale.

Ces deux poudres, jetées sur un feu, laissent dégager un mercure naturel qui doit être regardé comme le plus pur possible (p. 84), ne renfermant aucune autre substance métallique ; il s'évacue sensiblement par les émonctoires naturels, après avoir circulé avec les humeurs. Ce mercure est le seul qui doit être employé dans le traitement des maladies vénériennes par la fumigation, ou par les frictions (p. 86).

L'usage des différentes poudres fumigatoires requiert quelque discernement selon les cas à traiter : les localisations cutanées exigent la poudre martiale, mais lorsque les signes extérieurs de la maladie sont presque dissipés, on passe à la poudre mercurielle simple, jusqu'à l'entière disparition des symptômes et même au-delà.

Lalouette consacre plus de dix pages à indiquer pour chaque type de lésion, pour chaque âge et selon le sexe ce qui convient ; il étudie le rythme, la fréquence et la durée de la cure.

Quant à un remède préservatif de la maladie vénérienne, l'art médical n'en a pas d'efficace, mais la fumigation prise immédiatement après le commerce impur par lequel le malade s'expose au danger, peut en avoir l'effet. C'est probablement une espèce de préservatif, dit Lalouette, mais il n'en garantit pas la certitude.

Si le mercure, appliqué à l'extérieur du corps, reste le plus sûr moyen pour obtenir une cure radicale, il se rencontre quelques maladies rebelles qui exigent un traitement mixte, mais il faut au moins le dépouiller des inconvénients qu'il entraîne après lui.

Si donc il est indiqué de donner du mercure intérieurement, il faut donner la liqueur mercurielle, soit seule, soit en y ajoutant quelque sirop ou tisane (p. 136). Cette liqueur à base de poudre mercurielle simple (p. 78), est obtenue grâce à un procédé dont la modalité est expliquée par Lalouette ; elle est de loin préférable au sublimé corrosif, elle fournit un mercure très pur, n'entraînant pas de troubles intestinaux.

### 3. *La machine de Lalouette*

Décrivons l'appareillage de la fumigation, tel que Lalouette l'a construit.

Une tente, ou un pavillon sous lequel le malade respirait la vapeur de poudres qu'on jettait sur le feu, même s'il avait la tête dehors, ne conviennent pas aux fumigations, parce que la même vapeur passant à travers l'étoffe de la tente, n'avait pas le temps de s'appliquer au corps. Il fallut dès lors une méthode où le mercure s'applique constamment à tout le corps.

Et voici comment Lalouette décrit sommairement ce qu'il appelle sa machine.

Cette machine est une espèce de boîte, dans laquelle le malade est enfermé et assis sur un siège percé et mobile par le moyen de crémaillères, lequel peut être haussé ou baissé, à raison de la taille (fig. 1).

Le plancher qui est au-dessous est percé d'un trou carré pour recevoir le fourneau dans lequel on jette la poudre fumigatoire. Au niveau de ce plancher, à l'un des côtés de la boîte, est une ouverture à coulisse, par lequel on jette la poudre sur le feu (fig. 2).

Au haut de la boîte est une ouverture à coulisse pour le passage de la tête. Pour que la vapeur soit plus longtemps retenue dans la boîte, on entoure lâchement le cou du malade avec une serviette (fig. 3).

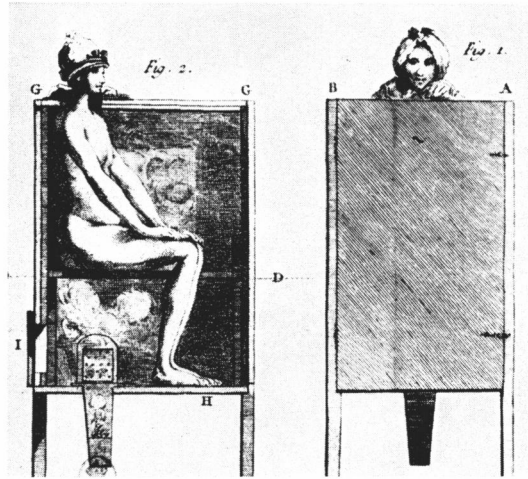


Fig. 1. — Malade sur un siège percé dans la boîte fumigatoire. En dessous la poudre fumigatoire est brûlée et dégage les vapeurs de mercure qui s'appliquent sur les parties du corps, d'où le médicament peut pénétrer dans l'organisme.

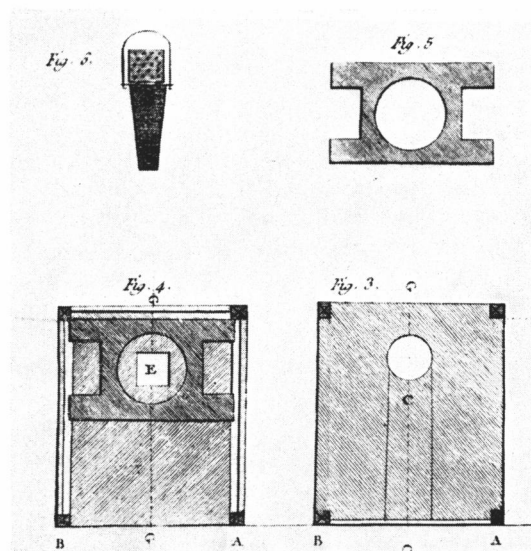


Fig. 2. — Modèles de sièges percés; en 5, le brûleur de la poudre fumigatoire qu'on glisse par une ouverture dans la partie basse de la boîte.

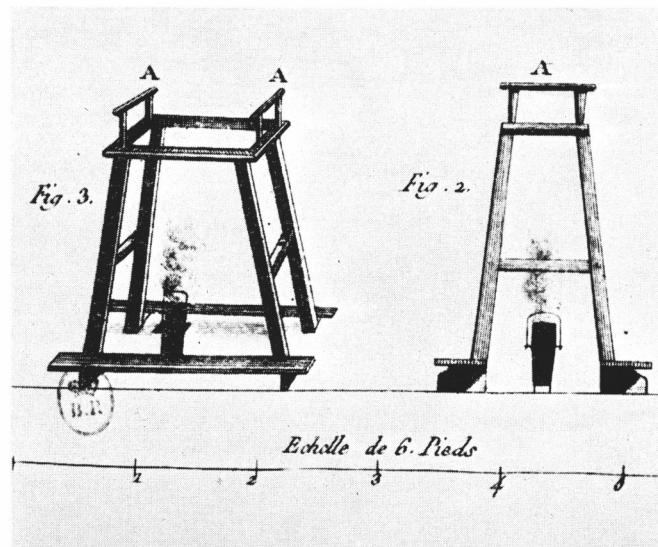


Fig. 3. — Modèles de tréteaux où l'on peut placer les sièges percés. En dessous, le brûleur.

Lorsqu'il s'agit de donner des fumigations particulières aux parties génitales de l'un ou de l'autre sexe, on se servira d'un chevalet dont les proportions correspondent à la taille du patient.

Si l'on veut administrer la fumigation à un grand nombre de malades à la fois, il est nécessaire que la salle soit disposée de façon qu'il y ait à chaque extrémité de la pièce au-dessous du plafond, une croisée pour que la vapeur mercurielle soit entraînée par le courant d'air ; cette croisée se fermera ou s'ouvrira suivant le besoin. Il sera nécessaire aussi de séparer la pièce, suivant la longueur, par une cloison, à chaque extrémité de laquelle on pratique une porte.

Quelque rassuré que Lalouette pût être par une longue expérience du succès de sa méthode, il ne l'a fait connaître au public médical qu'après avoir exposé les effets sous les yeux des maîtres de l'art, et en présence de plusieurs officiers généraux

Dès le mois d'août 1772, il avait établi rue de Seine un hôpital privé où il reçut, logea, nourrit, entretint à ses frais, et guérit un certain nombre de malades, à la visite desquels il invita une vingtaine de personnes, autorités médicales ou spécialistes dans le traitement des vénériens. Les résultats de leurs observations, à partir de l'entrée des malades au dit hôpital, pendant le cours du traitement et à la sortie après guérison, ont été consignés dans des procès-verbaux.

Parmi ces personnes nous repérons le doyen de la Faculté, quelques anciens doyens, des médecins des hôpitaux, des chirurgiens-majors. Nous y trouvons le nom de Vicq d'Azyr de l'Académie des sciences.

La monographie des fumigations se termine par l'histoire clinique de vingt-quatre malades, tous hommes, dont le registre pathologique constitue une collection unique de lésions syphilitiques de tout ordre, et dont pas moins de quatorze parmi eux étaient simultanément atteints d'une chaude-pisse. Ils étaient tous réunis dans le petit hôpital de la rue de Seine, où Lalouette démontra sa machine, et laissa à ses illustres confrères le soin de vérifier à discrétion l'appareillage et les résultats obtenus.

#### 4. Succès éphémère des fumigations

Quoique la méthode des fumigations mercurielles pour le traitement de la maladie vénérienne, au témoignage même de quelques sommités médicales de Paris, a conduit à la guérison des malades démontrés par Lalouette, il ne semble pas que les fumigations aient fait fortune et aient eu longue vie.

Elles connurent un regain d'actualité en Angleterre, vers la moitié du dix-neuvième siècle, grâce à Samuel William Langston Parker (1803-1871), syphiligraphe de renom à Birmingham. Dans son *Manual of the modern treatment of syphilitic diseases* de 1839 il attira l'attention sur les fumigations mercurielles, et il consacra une monographie au problème : *The mercurial Vapour Bath*, Londres 1868. Il s'inspira de Lalouette et partagea son enthousiasme pour la méthode.

Signalons que dès 1777, c'est-à-dire une année après la publication de la monographie de P. Lalouette à Paris, parut une traduction anglaise de l'ouvrage : *A new Method of curing the Venereal Disease by Fumigations, together with critical Observations on the different Methods of Cure, and an account of some new and useful preparations of Mercury*, by Sir Peter Lalouette, London, J. Wilkie, St Paul's Church-Yard, 1777. Le nom du traducteur ne figure pas sur le volume.

Mais, ni en France ni Outre-manche, la fumigation mercurielle pour le traitement de la vérole ne connut une grande vogue. La raison en réside probablement dans sa complexité et la nécessité d'une installation encombrante, avec fourneaux, isolation, etc.

Une pratique comme celle de Lalouette et de Parker permit à ces médecins de donner libre cours à leur fantaisie d'inventeurs, et était largement rémunérée par une vaste clientèle. Leur méthode de fumigation mercurielle était scientifique, justifiable et d'un bon rendement.

Elle a été une contribution particulière et personnelle de la part de leurs auteurs, par laquelle ils se sont fait connaître par un trait particulier de leur génie inventif, médecins dévoués à leurs malades.

## 5. Addendum

La méthode des fumigations mercurielles pour le traitement de la maladie vénérienne n'est pas inventée par Lalouette. Guillaume René Lefébure (2) contemporain de P. Lalouette, médecin et littérateur, écrit dans ses *Observations pratiques sur divers accidents vénériens* (3) qu'on s'est toujours servi des frictions et des fumigations avec avantage, quand on n'a pas voulu les rendre banales et s'opiniâtrer à tout guérir avec une seule méthode.

Il loue les fumigations de Lalouette, mais le blâme sur l'extrême rigueur pour tout ce qui s'écarte de sa méthode. Lalouette n'est pas le charlatan pour lequel ses ennemis le traitent, parce qu'il a abusé de la facilité et de la faveur d'un ministre qui l'a récompensé pour une méthode soit-disant inutile. Sans contredit, la méthode fumigatoire est utile et dans plusieurs circonstances mérite la préférence sur les frictions. Le mercure introduit par cette voie est plus volatile, pénètre plus intimement.

Lalouette avait remplacé ce qu'on appelle l'archet, une espèce de châssis courbé en arc, tels qu'on les place au-dessus des berceaux des enfants, par une boîte fumigatoire de sa façon, où il était facile de laisser la tête dehors et ne pas exposer ainsi le malade à être incommodé par les vapeurs suffocantes.

Quant au brevet avec rente viagère, accordé par le Contrôleur-général à Lalouette pour sa boîte fumigatoire, il fut révoqué par les mesures du ministre des Finances Necker dans son plan général d'économie (4) qui, pour réduire les dépenses, supprima un grand nombre de charges et d'offices.

---

(2) *Nouvelle biogr. générale*. T. 30, p. 302.

(3) Utrecht 1783, p. 408.

(4) J. Necker. *De l'administration des finances de France*, 1785, T. 2, p. 313 et ss.